

Substitution de crédits

Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Veuillez remplir et soumettre ce formulaire en même temps que vous communiquez les données relatives aux notes de l'année en cours à la Section des brevets et des dossiers des élèves.

Renseignements de l'élève (veuillez écrire en caractère d'imprimerie)

N° MET

(Nom de famille)

(Prénom)

(Initiale du milieu)

<i>L'élève a complété le(s) cours ci-dessous</i>			<i>comme substitution pour ce(s) cours obligatoire(s)</i>		
Titre du cours	Année d'études	Code du cours	Titre du cours	Année d'études	Code du cours
1.					
2.					

Raison(s) de la substitution :

1. _____

2. _____

Autorisation :

Nom de l'école

Code de l'école

Nom du directeur

Signature du directeur

Date

Envoyer par télécopieur au : 1 204 948-2154

Envoyer par la poste à :

DIRECTION DES SERVICES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE
1181, AVENUE PORTAGE, BUREAU 507
WINNIPEG (MANITOBA) R3G 0T3